



BULLETIN
N° 68
Mars 2011

Association agréée, déclarée
Président : Dr Léon OLIVIER
17 Villa de l'Ermitage 78000 VERSAILLES
Tél., Fax : 01 39 54 29 13
Courriel : leon.olivier3@orange.fr

SAVE vous convie

**le samedi 12 mars 2011 à 10H
à une conférence débat**

**sur la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc
par Monsieur François de MAZIERES**

**Elle se déroulera à la maison de quartier de Porchefontaine, salle Delavaud,
86 rue Yves Le Coz**

Un grand parking se situe à proximité rue Rémont

Editorial

Grand Paris Débat public

Le dernier éditorial de SAVE, décembre 2010, rappelait le projet du Grand Paris, porté par l'Etat, ayant pour base un réseau automatique de métro souterrain de 155km, reliant Paris aux grands pôles économiques et de recherche en petite et moyenne couronne.

Ce projet de réseau a fait l'objet au cours des quatre derniers mois d'un débat public organisé par la Société du Grand Paris. La participation a eu lieu sous forme orale au cours de 46 réunions publiques et sous forme écrite via internet : dépôt de questions ou de cahiers d'acteurs. Ces interventions (700 par écrit) sont toutes consultables sur le site du Grand Paris.

La SAVE a été particulièrement vigilante sur ce projet en raison de ses incidences sur Versailles et ses environs :

1 - Par l'intermédiaire des Nouvelles de Versailles du 8 décembre, elle a alerté les versaillais sur une prévision d'un doublement de la population et des emplois en 15 ans avec pour corollaire une modification des COS aboutissant à une densification de l'habitat, comme par exemple des plans l'indiquaient au niveau des Grandes et Petites Ecuries et au niveau du Marché Notre Dame. Ces propositions, débattues au cours du conseil municipal du 16 décembre 2010 ont été récusées par le maire de Versailles, qui en a fait part aux responsables du Grand Paris, sans obtenir de réponse claire.

2 - En janvier 2011, SAVE et l'Association de Bange Houdon ont participé au débat public sur le Grand Paris par deux cahiers d'acteurs et l'UDP de Viroflay par une contribution. Ces trois documents sont consultables sur le site « Réseau de transport du Grand Paris, les documents du public ». Les principales remarques et questions ont porté :

-sur la pertinence des estimations démographiques en inéquation avec celles de l'INSEE. ∴ la Ville monde sera-t-elle garante d'une meilleure efficacité économique et la densification qu'elle suppose permettra-t-elle un meilleur cadre de vie ?

- sur la limitation du projet à une seule ligne automatique alors que c'est l'ensemble des dysfonctionnements des transports en commun qui est pointé du doigt tant par les usagers que par un rapport récent de la Cour des comptes
- sur les problèmes techniques : gabarit des voitures et implantation des stations (localisations, en souterrain ou en aérien)
- problème du rabattement des habitants des quartiers vers les nouvelles stations et du maillage entre ces stations et les autres gares de la banlieue
- financement et entretien de cette ligne
- coordination avec le projet Arc Express

Le projet Arc Express

En effet, depuis 2007 deux projets de réseau de métro automatique pour l'île de France étaient en concurrence

- la ligne du Grand Paris, portée par l'Etat, allant jusqu'à la grande couronne, pour être la colonne vertébrale du Grand Paris « la Ville monde »,

- l'ARC Express, porté par la Région et le STIFF (Syndicat des Transports d'Ile de France). Ce réseau plus court, localisé à la petite et moyenne couronne et aux stations plus rapprochées que dans le projet Grand Paris visait à faciliter les déplacements dans des banlieues mal équipées en transports en commun.

Après plusieurs années de polémique, un débat public au sujet de ce projet ARC Express a été organisé en même temps que celui du Grand Paris.

Finalement un protocole d'accord a été signé entre l'Etat et la Région le 27 janvier 2011 donnant naissance au Grand Paris Express.

Protocole d'accord Etat- Région : le Grand Paris Express

Ce protocole se veut une synthèse entre les deux projets. La convergence, relativement facile autour de Paris se révèle plus difficile sur certains territoires. C'est le cas pour les Yvelines et l'Essonne, notamment pour le plateau de Saclay où les écologistes s'opposent à l'implantation du métro, sa desserte pouvant être assurée par des bus en site propre. Les liaisons Versailles- Saclay-Orly et Versailles- Rueil restent donc en suspens.

Le coût de ce Grand Paris Express qui devrait se terminer en 2025 se monterait à 32 milliards d'euros, impliquant probablement une augmentation des impôts et des tarifs.

Les deux débats publics ont pris fin le 31 janvier, une commission rendre son avis fin mars.

Roland Garros

Le site de Roland Garros à la Porte d'Auteuil se révélant trop exigü pour le tournoi du grand schlem et les écologistes étant hostiles à une extension locale, la Fédération Française de Tennis (FFT) a recherché une alternative en banlieue.

Trois villes se sont portées candidates : Marne la Vallée, Gonesse et Versailles. La municipalité, appuyée par l'Etablissement Public du Château et le Conseil Général a proposé d'accueillir le tournoi sur un terrain de 35 hectares aux Matelots Mortermets, à proximité de l'ancienne gare des Matelots dont la réhabilitation aurait permis une liaison rapide avec Paris.

SAVE a insisté auprès de Monsieur le Maire sur la nécessité de prendre toute précaution pour respecter le caractère de Monument historique du Domaine et son classement au titre de l'Unesco.

In fine, la FFT a obtenu de rester à Paris après avoir obtenu la possibilité de disposer d'une surface supplémentaire pour construire un nouveau court sur place.

Révision partielle du PLU

Dans le cadre de la révision partielle du PLU (Plan Local d'Urbanisme), le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) a fait l'objet de deux réunions de concertation (décembre 2010 et janvier 2011) présidées par Mr de Mazières .

Cette révision porte sur neuf sites : l'ancienne caserne PION (à la limite de Saint Cyr et du parc du Château), Satory ouest, gare Versailles-Rive-Gauche, gare Versailles-Rive-Droite, Matelots-Mortemets, Chantiers (ancien projet de ZAC) Société Versaillaise de Chauffage Urbain (SVCU), Cerf-volant (près de Buc) et Montbauron.

Le PADD se présente comme un document très général donnant les lignes directrices des projets municipaux, essentiellement pour les Chantiers, Pion et Satory. Sur ce dernier site est responsable des permis de construire dans le cadre de l'OIN Saclay-Versailles (Opération d'Intérêt National).

Les lignes directrices sont : un bâti équilibré en logements et l'installation d'entreprises pour assurer le développement économique de la ville et éviter le mitage de ces zones. A noter que le PLD (Plan Local de Déplacements) n'est pas évoqué dans ce PADD Il faudra donc attendre l'enquête publique pour plus d'informations.

Réforme territoriale

La loi votée le 16 décembre 2010 sur la réforme de collectivités territoriales vise :

- à simplifier l'empilement actuel des structures territoriales « le mille-feuille » (communes, intercommunalité, syndicats intercommunaux, pays, départements, régions)
- à diminuer le coût des dépenses des communes et de l'intercommunalité
- à rationaliser la place de l'Etat au plan local.

Elle crée une nouvelle catégorie d'élu, le conseiller territorial, qui siègera à la fois au conseil général et au conseil régional.

Cette réforme va modifier profondément le fonctionnement des collectivités territoriales et leurs modalités de financement et de dépenses. Elle doit se mettre rapidement en place. Dès le premier trimestre 2011, les élus locaux devront procéder à une recomposition des commissions départementales de la coopération intercommunale (CDCI) et à la réalisation des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Le Président

Léon Olivier